



Le Guide du mécène

Programme Grandir à Antsirabe

Fédération d'associations de solidarité

fondée en 2004

3, allée de la futaie
93160 Noisy Le Grand

Tel:01.43.05.20.11
contact@grandira.org
www.grandira.org

Elargissez les perspectives de votre entreprise en l'engageant dans une action de solidarité internationale qui valorisera votre image et motivera vos salariés.

Au carrefour de l'Afrique et de l'Asie, le peuple Malgache puise ses origines dans ces deux continents. Les 20 millions d'habitants de l'île sont divisés en dix huit ethnies qui forment un ensemble homogène à la culture originale.

La pauvreté ainsi que des conditions de vie difficiles constituent la réalité quotidienne pour beaucoup **d'enfants** de Madagascar. D'après le dernier rapport de **l'Unicef**, Madagascar se place à la **36ème** position dans le classement du taux de mortalité des enfants de moins de 5 ans (**TMM5**), indicateur très valable de développement sanitaire, social et économique. Comparativement, la France se place à la 170ème position.

Antsirabe est la deuxième ville de Madagascar avec une population d'environ 180 000 habitants, située à 1500 m d'altitude, elle est le centre vital d'une région agricole et d'un centre économique important.

La précarité économique, sociale et sanitaire a laissé pour compte plus d'un millier d'enfants dans les rues de la ville. Environ 500 sont accueillis au sein de différentes structures associatives.

Depuis maintenant 4 années, nous avons, entre autre, établi un diagnostic de l'enfance des rues à Antsirabe et ouvert 2 centres d'accueil (garçons et filles). Ce sont plus de 50 enfants qui ont bénéficié de nos actions.

« **Grandir à'illeurs** » est une association de **solidarité internationale** dont l'objet est de garantir les droits fondamentaux de l'enfance défavorisée et en particulier de **l'enfance des rues**.

Les derniers diagnostics de l'Unicef chiffrent à plus de 800 millions le nombre de personnes vivant sous le seuil de pauvreté dans le monde, dont près de 100 millions d'enfant dans les rues.



Accueil et hébergement

L'adolescent des rues est comme un oiseau qui veut vérifier qu'il n'est pas en cage. Nous proposons donc des lieux ouverts où il puisse se sentir à la fois en liberté et en sécurité. A lui de décider s'il veut venir, rester, partir... Cependant, après un temps d'adaptation et de réflexion, la signature d'un « contrat d'engagement » est effectuée entre l'adolescent et la structure, afin de favoriser un réel investissement de la part de tous.

Il s'agit dans un premier temps de répondre aux besoins immédiats des adolescents des rues: manger, dormir, se laver, se soigner, être en sécurité, être cadrés...



Les objectifs du mécénat

Insertion sociale et scolarisation de base

Favoriser l'insertion sociale
Favoriser l'insertion professionnelle

Formation Professionnelle

Assurer un avenir professionnel
rè-intertion économique et sociale

Engagement citoyen

Développer l'estime de soi
Donner un sens à la vie
S'ouvrir sur l'extérieur



Formation professionnelle

L'apprentissage d'un métier est essentiel. L'objectif est d'aider les enfants à sortir de cette marginalité qui empêche toute évolution. L'indépendance financière est le premier pas vers une autonomie d'action.

Cette formation doit conjuguer apprentissage théorique et mise en pratique, en s'adaptant au niveau de chacun. Il s'agit d'accompagner le jeune dans la connaissance et de lui permettre d'acquérir un savoir faire qui le rendra indépendant.

Un plan de formation sera établi, tenant compte des rythmes de chacun et des objectifs. L'association prend à sa charge le coût de la formation, le repas, le transport si besoin est.

Scolarité

Certains des adolescents savent déjà lire et écrire et ont le désir d'apprendre plus. Mais la plupart sont illettrés. Il est fondamental que chacun accède à la lecture et à l'écriture de la langue Malgache, ainsi qu'à la langue française.

L'alphabétisation participe à l'insertion et à l'équilibre des adolescents. Apprendre à lire, à écrire et à compter est déjà une réussite en soi. Nous adaptons cet enseignement en fonction des capacités de chacun.



Comment s'engager?

Mécénat

S'engager ensemble, comme partenaires, est un acte solidaire. Chacun doit être satisfait d'y associer son image car un partenariat viable doit être un partenariat où chacune des parties se retrouve. Mise en place d'une convention qui permet de garantir nos engagements mutuels. Faire un don permet une déduction fiscale. Les dons versés, par les entreprises assujetties à l'impôt sur le revenu ou à l'impôt sur les sociétés, ouvrent droit à une réduction d'impôt de 60%, dans la limite de 0.5% de leur chiffre d'affaire.

Mécénat de compétences

Vos salariés proposent leurs compétences professionnelles à **"Grandir à..."** au cours d'une période donnée, pendant leurs heures de travail ou sur leur temps libre.

Dons en nature

Votre entreprise offre une aide matérielle concrète à **"Grandir à..."** sous la forme de dons en nature directement utiles au fonctionnement de notre association.

Ils se sont engagés à nos côtés

**Le Rotary Club de Lagny-sur-marne
Les Cousins d'Amériques, Telligo, Chic Planet Aventure
CE enfance Total et ADP(Aéroport de Paris),
CE Conseil Général du Val de Marne
La Région Ile-de-France
Le département de Seine Saint Denis (Via Le Monde)
Amy Software entreprise
Les villes de:
Noisy Le Grand et Aulnay-Sous-Bois
Lycée Flora Tristan à Noisy Le Grand.**

Pourquoi devenir mécène ?

Aujourd'hui, votre aide nous est indispensable pour poursuivre nos programmes, donner corps à nos projets et en édifier de nouveaux:

en un mot Agir

**Un don annuel de 1.000 euros est égal à :
220 nuitées+ 1.300 repas servis + 200 jours d'école ou
de formation + 100 jours de salaires d'un éducateur**



Comment suis-je informé de la bonne marche des programmes ?

"Grandir à..." met à votre disposition :

Un journal d'informations trimestriel, **"Grandir Ensemble"**

Une New's Letter mensuelle

le blog d'Antsirabe qui publie des nouvelles de façon hebdomadaire

Avec “Grandir à’illeurs” je m’engage et je soutiens l’enfance des rues

En faisant un don de€ par chèque à l’ordre de “Grandir à’illeurs”. a renvoyer à l’adresse suivante:

**Association “Grandir à’illeurs”
3, allée de la futaie
93160 Noisy-le-Grand**

Les projets à soutenir

Ville d’Antsirabe, à Madagascar en collaboration avec l’association Malgache “Grandir à Antsirabe”

Projets 2005/2013

Programme de réinsertion économiques et sociales des enfants des rues (urbains, précaires et vulnérables)
Antsirabe, Madagascar.

Nous disposons depuis Mars 2006 d’une mission permanente à Madagascar avec trois expatriés et une équipe de 18 Malgaches. Cette équipe a permis la mise en place de deux structures d’accueil pour adolescents des rues. Une troisième structure est prévu.

Projets annexes 2008/2011

Mise en place d’un centre de formation professionnelle, autour d’une école hôtelière et d’un centre des métiers de l’artisanat traditionnel et fonctionnel.

Programme auto-suffisance alimentaire et de compensation carbone.

Si vous désirez nous accompagner dans cette grande aventure humaine:

contact@grandira.org

plus d’information sur notre **site internet :**

www.grandira.org

La Déduction d’impôt

Dans le cadre des versements aux organismes ayant pour objet de venir en aide aux personnes en difficulté ; la réduction d’impôt est égale à **60%** des sommes versées retenues dans la limite de 05% du chiffre d’affaire

Après déduction fiscale:

**500 euros vous coûte réellement 200 euros
1000 euros de don vous coûte réellement 400 euros
2500 euros annuel vous coûte réellement 1000 euros**

Comment utiliser votre reçu fiscal et remplir votre déclaration d’impôt

Chaque année au mois de février vous recevrez un reçu fiscal récapitulatif de vos dons versés sur l’année précédente par prélèvement, carte bancaire ou chèque.

- Si vous faites votre déclaration de revenus par voie postale, **vous devez impérativement joindre le reçu pour bénéficier de la réduction fiscale.**
- Si vous faites votre déclaration en ligne, vous n’avez pas besoin de joindre votre reçu. Toutefois, **gardez-le précieusement**, il peut vous être demandé en cas de contrôle.
- Dans la partie “**charges ouvrant droit à réduction ou à crédit d’impôt**”, reportez le montant de vos dons versés à “Grandir à’illeurs” au cours de l’année (maximum 0.5% de votre chiffre d’affaire) **dans la case “UD”** correspondant aux “dons à des organismes d’aide aux personnes en difficulté”.
- Si vous avez donné plus de 0.5% , **reportez le solde dans la case “UF” de la même rubrique**, pour bénéficier de **60% de réduction d’impôt** sur cette part de dons versés